

## AUTORISATION D'INTERVENIR A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR) - OPERATEUR

### **Objectif de la formation**

Réaliser des travaux de terrassements en toute sécurité pour les intervenants (à partir de la nouvelle réglementation Anti-endommagement)

### **Objectifs généraux**

- La nouvelle réglementation :
  - Apport théorique sur la réglementation Anti-endommagement (contexte simplifié)
  - Guide technique (prescriptions et fiches de travail)
  - Rôle des intervenants
  - Réseaux et risques afférents
  - Lecture du terrain (environnement, affleurants)
  - Situations à risques
  - Procédures d'arrêt
  - Procédures en cas d'endommagement (règle des "4A")
- Analyse du comportement :
  - Procédure d'arrivée sur site
  - Analyse des récépissés DICT et plans
  - Règles de terrassement et remblaiement suivant les prescriptions du guide techniques
  - Maintien du marquage au sol
  - Gestion des anomalies et imprécisions
- Q.C.M. A.I.P.R. du MEDDE

### **Publics concernés**

Salariés travaillant à proximité des réseaux sensibles

### **Capacités requises**

Savoir lire et écrire.

### **Méthodes**

- Apports théoriques en salle
- Q.C.M. (1h)

### **Validation**

- Attestation de réussite ou de non-réussite à l'examen par QCM
- Attestation de formation

### **Durée**

1 jour - 7 heures